

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1116

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

### ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« cette autorisation »,

les mots :

« l'autorisation prévue au deuxième alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.